

Scolarité et Admissions

Parcours Généraux Licence et Master

Coût de la Formation et Modalités des paiements

Tarifs normaux

Niveau	Inscription	Mensualités	Total à payer
Licence 1	190.000	510.000 (63.750 en 8 mensualités)	700.000
Licence 2	190.000	610.000 (76.250 en 8 mensualités)	800.000
Licence 3	190.000	660.000 (82.500 en 8 mensualités)	850.000
Coût total Parcours Licence			
Master 1	190.000	710.000 (88.750 en 8 mensualités)	900.000
Master 2	190.000 + 100.000 (Frais de soutenance)	810.000 (101.250 en 8 mensualités)	1.100.000
Master 2 Formation Pro	315.000 + 100.000 (Frais de soutenance)	770.000 (96.250 en 8 mensualités)	1.185.000
Coût total parcours Master			

1. La scolarité mensuelle est payée au plus tard le 05 du mois (délai de rigueur). Les mensualités sont à compter du mois d'octobre jusqu'au mois de mai de l'année académique.
2. Les étudiants originaires d'autres universités doivent obligatoirement remplir un dossier de validation des acquis à retirer au service de la scolarité et des admissions de l'Institut Supérieur de Droit de Dakar.
3. Paiement à distance possible par virement bancaire **N° COMPTE :**

CBAO/SN01201289036153267401/39

Où par transfert via **Ria, Western, Money Gram** adresser à **Ndéye Yacine GAYE** N° tel : **77 369 84 39**

Scolarité et Admissions**Parcours Généraux Licence et Master
Cout de la Formation et Modalités des paiements****Tarif avec la bourse**

Niveau	Inscription	Mensualités	Total à payer
Licence 1	190.000	330.000 (41.500 en 8 mensualités)	520.000
Licence 2	190.000	380.000 (47.500 en 8 mensualités)	570.000
Licence 3	190.000	430.000 (54.000 en 8 mensualités)	620.000
Cout total Parcours Licence			
Master 1	190.000	480.000 (60.000 en 8 mensualités)	670.000
Master 2	190.000	530.000 (66.500 en 8 mensualités)	720.000
Cout total parcours Master			

- 1.** La scolarité mensuelle est payée au plus tard le 05 du mois (délai de rigueur). Les mensualités sont à compter du mois d'octobre jusqu'au mois de mai de l'année académique.
- 2.** Les étudiants originaires d'autres universités doivent obligatoirement remplir un dossier de validation des acquis à retirer au service de la scolarité et des admissions de l'Institut Supérieur de Droit de Dakar.